

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2009-7-5-2

Séance du vendredi 15 mai 2009

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT 2009 AVEC LES VILLES DE COLMAR, MULHOUSE ET SAINT-LOUIS ET SOUTIEN AUX DEUX COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DE COLMAR (CAC) ET MULHOUSE (CAMSA) POUR 2009**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I – 11è/01 du 9 décembre 2005, relative au renouvellement des conventions de partenariat pour l'investissement avec les villes de COLMAR, MULHOUSE et SAINT-LOUIS pour la période 2006-2008 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux grandes villes.
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Approuve les conventions de partenariat pour l'investissement 2009 avec les villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis, telles qu'elles apparaissent en annexe, et m'autorise à les signer.

- Approuve les conventions d'accompagnement des charges de centralité pour 2009 avec la CAC et la CAMSA, telles qu'elles apparaissent en annexe, et m'autorise à les signer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions